



DECLARATION DES ELU·E·S **CGT** LORS DE LA CAPA Hors classe Certifiée DU 29 mai 2019

Depuis de nombreux mois, en dépit de nos revendications et propositions, nous constatons que le pouvoir exécutif poursuit une politique contraire aux intérêts de la population, néfaste pour les missions publiques et pour les agent·e·s. Le gouvernement pratique le double langage en prônant la modernisation de la Fonction publique et le respect des agent·e·s, alors même qu'il ne revalorise pas leur rémunération (gel du point d'indice), qu'il supprime des postes (120.000 annoncés), engendrant une forte dégradation des conditions de travail, et veut affaiblir leurs droits et garanties (journée de carence). Nous nous opposons à la loi dite de transformation de la fonction publique dont nombre de dispositions ont une portée très grave tant pour les agent·e·s et les citoyen·nes que pour l'avenir de la Fonction publique.

Pour en revenir à la campagne de promotion à la hors-classe, nous notons que cette année, **seul 17% des collègues sont promu·e·s**, dont seulement 193 sont issu·e·s du 11ème échelon.

Nous notons l'évolution positive représentée par le fait que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ait été un critère dans cette campagne et que cela se reflète dans les chiffres puisque les promu·e·s sont à 70 % des femmes et 30 % des hommes, ce qui reflète à peu près le ratio femmes/hommes parmi les promovables et plus globalement dans le corps des certifié·e·s.

En revanche, nous continuons de dénoncer que la promotion repose sur des avis des chef·fe·s d'établissement et des inspect·eur·rice·s.

Le fait que les avis de la Rectrice soient portés de façon « pérenne » n'est pas plus compréhensible : les collègues sont ainsi condamné·e·s à perpétuité sans possibilité que l'avis porté sur leur carrière évolue ! Nous demandons a minima que ces avis puissent être réévalués à chaque campagne.

Nous rappelons également que l'avancement à la hors-classe **doit se faire au regard de l'ensemble de la carrière**. La note de service ministérielle précise en effet que « Les avis se fondent sur une évaluation du parcours professionnel de chaque promovable, mesurée sur la durée de la carrière, et englobent l'ensemble des critères de la valeur professionnelle qui valorise ce parcours professionnel. »

Or, nous constatons que bien souvent **seules les dernières années d'enseignement sont réellement prises en compte, voire parfois la dernière**. Ceci va à l'encontre de la philosophie même du passage à la hors-classe.

A la vue de l'importance que revêt ce passage à la hors classe (salaire, retraite...) et des dysfonctionnements que nous constatons chaque année (items non renseignés, personnes oubliées...), **nous revendiquons la suppression pure et simple des avis rendus**.

Par ailleurs, nous rappelons que notre organisation syndicale demande l'intégration de la Hors Classe dans une grille de la Fonction Publique revalorisée, afin que **tous les personnels de l'Éducation Nationale puissent accéder à l'échelon terminal maximum en fin de carrière**. Nous constatons que ce n'est pas la voie retenue par le PPCR qui, **rappelons-le, n'a pas fait l'objet d'un accord auprès des organisations syndicales majoritaires**.

Les élu·e·s paritaires Certifié·e·s de la **CGT** Educ'action Versailles

S. Perreau – A. Navailh